



Après deux décisions de justice !

Par **SWEETIE**, le **10/01/2010** à **16:13**

Bonjour et bonne année à tous et toutes
après avoir eu gain de cause en première instance et cour d'appel ; pouvons-nous être sûrs de ne plus être embêtés lorsqu'il s'agit d'une décision de justice qui donne avis favorable aux parents sur les deux procédures et non aux grands parents. les grands parents peuvent ils demander un élargissement plus tard de la décision ou est ce que la décision de la cour d'appel a fini définitivement de trancher à vie ; il faut savoir que le recours en cassation a été signifié mais refusé par les grands parents.
merci pour vos réponses
ps: peut on prétendre dorénavant être enfin tranquille !